# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BÂTIMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Contribution au suivi des politiques publiques en faveur de la transition énergétique



**BILAN ANNÉE 2018 I TENDANCES 2019** 



En diminuant la facture énergétique et en luttant contre le réchauffement climatique, la rénovation énergétique des logements constitue l'un des piliers de la transition écologique. Le bâtiment est en effet le premier secteur consommateur d'énergie avec 38% du bilan énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

La région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée des objectifs ambitieux. Quantitativement, ce sont plus de 120 000 logements qui devront être rénovés annuellement.

Cette nouvelle édition du « tableau de bord » Transition énergétique et bâtiment durable a pour ambition de contribuer au suivi des objectifs régionaux en matière de rénovation énergétique des logements. Elle se concentre sur les principaux indicateurs afin de rendre sa lecture plus fluide.

#### **Rédacteurs:**

Sébastien PERRUCHOT – 05 47 47 62 43 ; bordeaux@cerc-na.fr Mathieu JAMMOT – 05 55 11 21 50 ; limoges@cerc-na.fr

Nous remercions les différents partenaires et les membres de la CERC, pour leur soutien financier et leur contribution technique à la réalisation de cette étude. L'appui du GIE Réseau des CERC et du Réseau des CERC a également été indispensable.



# **SOMMAIRE**

| À RETENIR : LES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET LE NOMBRE DE LOGEMENTS<br>RÉNOVÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE | pages 4 à 5   |
|--|---------------|
|  |               |
| 01 QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?  | pages 6 à 7   |
|  |               |
| QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?  | pages 8 à 9   |
|  |               |
| QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?  | pages 10 à 11 |
|  |               |
| QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?   | pages 12 à 16 |
|  |               |
| QUEL RYTHME DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ?  | page 17       |



# **QUELS OBJECTIFS?**

La région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements. Ils s'inscrivent dans un cadre réglementaire régi par la loi et les textes nationaux (Loi Transition énergétique pour la Croissance Verte, Plan de rénovation énergétique des bâtiments, Stratégie nationale bas carbone ...). Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe notamment différentes priorités et mesures à mettre en œuvre en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. Le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) déclinera de manière opérationnelle ces objectifs.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX QUANTITATIFS
MAIS AUSSI QUALITATIFS

#### Vers une massification rapide des opérations de rénovations énergétiques du bâti existant

La cible visée par le SRADDET est de rénover 120 000 logements par an entre 2019 et 2025 puis 100 000 par an entre 2025 et 2050. L'ambition est de réhabiliter l'ensemble du parc de logements à l'horizon 2050 en donnant la priorité aux « passoires thermiques ».

2019-2025

2025-2050



**120 000 logements rénovés par an,** soit 840 000 logements

100 000 logements rénovés par an, soit 2 500 000 logements Réhabilitation de l'ensemble du parc de logement

Cibler prioritairement les passoires énergétiques et les ménages précaires Priorité aux zones les moins tempérées

#### Sobriété et efficacité énergétiques sont une priorité

Afin de réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments, le SRADDET cible aussi la modernisation des équipements et la sobriété d'usage :

- accélérer le remplacement des anciennes chaudières fuel et gaz par du matériel à haut rendement,
- privilégier les énergies renouvelables,
- développer les techniques du rafraîchissement naturel sans recours systématique à la climatisation,
- développer les procédés d'isolation thermiques par l'extérieur (ITE), l'architecture bioclimatique...

#### **REPÈRES:**

- 3 451 872 logements en 2016
- 79,5% de résidences principales
- 72,3% de maisons individuelles

Source: traitement CERC NA; INSEE RP 2016



# QUEL NOMBRE DE LOGEMENTS RÉNOVÉS ?



En Nouvelle-Aquitaine, **le nombre de logements rénovés est évalué à plus de 21 200 en 2018.** Ce chiffre comptabilise uniquement les rénovations de logements ayant bénéficié d'au moins une aide financière et au moins deux actions de travaux différentes.

Les objectifs régionaux ne sont pas encore atteints mais de nombreux signes positifs peuvent être mis en avant. Tout d'abord, les différents dispositifs d'accompagnement financier et technique sont, année après année, de plus en plus sollicités par les maîtres d'ouvrages. Ensuite, le nombre de ménages s'engageant dans une démarche d'amélioration énergétique semble cohérent avec les ambitions régionales. A minima, plus de 140 000 foyers réalisent en effet annuellement des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. En revanche, la performance énergétique des travaux est bien souvent insuffisante.

Dès lors, l'enjeu de la performance des rénovations est donc primordial pour les années à venir.

## Évaluation du nombre de logements rénovés avec aides financières en 2018



# 21 200 logements rénovés avec au moins 2 actions de travaux

CITE 2018 : près de 140 000 foyers ont réalisé au moins une action de rénovation.

Par ailleurs, cette estimation ne tient pas compte de l'auto-réhabilitation et des travaux pour lesquels aucune aide financière n'a été demandée.



#### 706 M€

de chiffre d'affaires pour l'ensemble des travaux d'amélioration énergétique des logements ayant bénéficié d'une ou plusieurs aides financières



# 5 300 emplois

en équivalent temps plein pour les entreprises du bâtiment

Source : CERC NA

MÉTHODOLOGIE: l'évaluation du nombre de logements rénovés est semi-définitive jusqu'à l'obtention des données du CITE 2019. Elle porte sur les logements bénéficiant d'au moins une aide financière locale ou nationale. Les travaux réalisés en auto-réhabilitation ne sont pas comptabilisés ainsi que ceux pour lesquels aucune aide financière n'a été demandée.

Des hypothèses de cumul des dispositifs d'aides ont été posées pour éviter les doubles comptes. Le calcul du nombre de logements rénovés tient compte des travaux étalés. Seuls les logements ayant bénéficié d'au moins deux catégories de travaux différentes sont retenus. Le chiffre d'affaires est en revanche évalué pour l'ensemble des travaux aidés sur l'année.

Le périmètre pour les logements sociaux porte sur les opérations bénéficiant d'un financement éco-prêt logement social. Les projets concernent le plus souvent des réhabilitations globales. Aussi, le montant des travaux retenus sur le volet énergétique a été estimé à partir de résultats d'une étude menée par la Caisse des Dépôts et Consignations sur un échantillon d'opérations financées pour partie par un éco-prêt.

#### Quelques données concernant les principaux dispositifs d'aides financières

|                                 | Nombre de<br>logements | Montant<br>des travaux | Montant de travaux<br>par logement |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| CITE 2018 (travaux 2017)        | 139 943                | 736,6 M€               | 5 264 €                            |
| Habiter Mieux "sérénité" (ANAH) | 4 791                  | 107,8 M€               | 22 509 €                           |
| Habiter Mieux "agilité" (ANAH)  | 1 228                  | 8,4 M€                 | 6 856 €                            |
| Éco-prêt à taux zéro            | 2 284                  | 47,6 M€                | 20 534 €                           |
| Éco-prêt logement social        | 2 631                  | 21,0 M€*               | Non significatif                   |

Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DREAL ; DHUP



<sup>\*</sup> Estimation CERC, voir méthodologie

# QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

La Nouvelle-Aquitaine dispose de plusieurs réseaux d'acteurs pour accompagner les ménages dans leur projet : accompagnement technique et financier, actions d'animation et de sensibilisation... Les sollicitations sont en hausse, témoignant de l'appétence des ménages sur cette thématique. La visibilité de ces réseaux et leur lisibilité devront néanmoins être renforcées au regard des objectifs régionaux de massification mais surtout de performance des rénovations.

LE CONSEIL AUX MÉNAGES : UN RÉSEAU D'ACTEURS EN MOUVEMENT

## Un maillage du territoire par trois grands réseaux d'acteurs

En Nouvelle-Aquitaine, **les Points Rénovation Info Services (PRIS)** sont composés de 34 Espaces Info-Energie (EIE) et de 13 PRIS Anah (Réseau des ADIL, Directions départementales des territoires...). Les Espaces Info-Energie s'appuient sur un réseau de 49 conseillers et les PRIS Anah disposent de 46 conseillers / instructeurs.

Le territoire régional compte également une vingtaine de **plateformes territoriales de la rénovation énergétique** portées le plus souvent par des collectivités locales. Les missions des plateformes sont assurées soit en régie, soit confiées au moins en partie à des prestataires extérieurs. 43 techniciens en équivalent temps plein étaient comptabilisés en 2017.

Les Centres d'Architectures, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont également sollicités par les collectivités ou les particuliers dans leur projet de travaux.

Enfin, **l'Agence Régionale pour les Travaux d'économie d'énergie** (ARTÉÉ) propose également aux néo-aquitains une offre de service technique et financière complète pour des rénovations performantes.

De nombreux acteurs jouent également un rôle de prescripteur et de tête de réseau : entreprises, architectes, fournisseurs d'énergie, banques, grandes surfaces de bricolage...

#### Points Rénovation Info Services (EIE et ANAH)



## PROGRAMME RÉGIONAL D'EFFICACITE ÉNERGETIQUE ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'élaboration du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) en Nouvelle-Aquitaine a été lancée début 2019. Son objectif est de fixer les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Le programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE) porté par l'ADEME et le Ministère de la transition écologique et solidaire vise le financement par le biais des certificats d'économie d'énergie à l'échelon régional d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) au travers différents axes : déployer le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, structurer et faciliter l'accès aux financements, renforcer la dynamique territoriale et la qualité de l'offre des entreprises locales, mettre en place une animation de réseau, etc. Le futur SPPEH doit se déployer au travers d'un réseau de plateformes territoriales portées préférentiellement par des EPCI et qui vise à apporter les premières informations et conseils aux particuliers.

Ce développement d'un service public de la performance énergétique s'inscrit dans le cadre du **dispositif national** « **FAIRE** » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

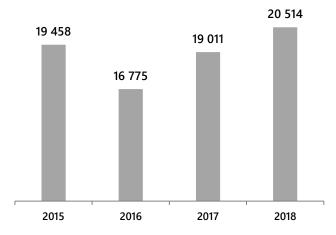


## Espaces Info-Énergie : une nouvelle hausse de la fréquentation

En 2018, plus de 20 500 contacts ont été enregistrés auprès des Espaces Info-Énergie soit une progression de 8% par rapport à 2017. Les conseils techniques concernent principalement l'isolation (39%), le chauffage (26%) et le renouvellement d'air (10%). En 2018, les 49 conseillers ont aussi participé à 282 évènements pour des actions de sensibilisations (foires, salons, marchés, rénov'tour, journées techniques...).

#### Fréquentation des Espaces Info-Energie

Nombre de contacts téléphoniques et rendez-vous physiques



Source: traitement CERC NA; ADEME NA

**Près de 10 000 contacts** ont également été recensés au sein des PRIS ANAH en 2017 (hors départements de la Corrèze et de la Vienne).

Pour les plateformes de la rénovation énergétique plus de 30 000 contacts ont été enregistrés entre 2015 et 2018. Ceci correspond à une moyenne annuelle de 13 800 contacts pour 20 plateformes.

NB : les ménages peuvent effectuer des démarches auprès de plusieurs réseaux d'acteurs différents. L'ensemble des contacts ne peuvent pas s'ajouter.

#### **TENDANCES 2019...**

Les données disponibles à fin août 2019 sur l'activité des **EIE confirment la tendance à la hausse du nombre de contacts** : en huit mois, près de 20 000 contacts ont été dénombrés.

# 12% des ménages ayant réalisé des travaux ont bénéficié d'un accompagnement.

Les dispositifs publics proposés sur les territoires (PRIS EIE, PRIS ANAH, PTRE, CAUE...) regroupent la plupart des réseaux sollicités par les ménages. Les bureaux d'études et les architectes complètent les types d'accompagnement reçus.

Source : Enquête TREMI, ADEME - données régionalisées NA

### « Le RÉNOV'TOUR en Nouvelle-Aquitaine »

Le conseil et l'accompagnement de « 1<sup>er</sup> niveau » ne constituent pas les seules activités des Espace Info-Énergie. Différentes actions de communication / sensibilisation sont également réalisées à l'instar du Rénov'Tour, projet commun aux EIE.

Des structures gonflables de forme atypique offrent un grand espace d'accueil et d'exposition à l'abri des intempéries. Le contenu permet aux particuliers d'identifier les sujets qui peuvent être abordés avec les conseillers : économies d'énergie, isolation et travaux de rénovation énergétique sont illustrés par la présence de maquettes pédagogiques, de « matériauthèques » et thermographies.



Source : ADEME NA

1er bilan (à fin avril 2019, moins d'un an après le lancement) : 12 étapes ont permis de sensibiliser plus de 1 400 personnes.



# **QUI RÉALISE LES TRAVAUX?**

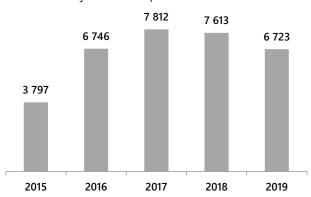
Le marché de la rénovation énergétique nécessite de renforcer la confiance des particuliers dans la qualité des travaux. La majorité des travaux est réalisée par des professionnels du bâtiment disposant de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). La mise en place de moyens de contrôles plus rigoureux et une intensification de la lutte contre la fraude contribue à renforcer une offre de qualité des professionnels.

#### PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT : MAINTENIR UNE OFFRE DE QUALITÉ

## Un repli du nombre d'entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement »

Le nombre d'entreprises qualifiées « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) s'élève à 6 723 en 2018, en baisse pour la seconde année consécutive. Ce recul peut s'expliquer par l'abandon volontaire de cette mention provoqué notamment par la modification de l'éligibilité de certains travaux au CITE. Les audits de conformité menés après l'attribution du label conduisent aussi à ne pas renouveler systématiquement cette mention.





Source: traitement CERC NA; DHUP

|                      | Janvier 2018 | Janvier 2019 | Evolution |
|----------------------|--------------|--------------|-----------|
| Charente             | 481          | 421          | -12,5%    |
| Charente-Maritime    | 757          | 649          | -14,3%    |
| Corrèze              | 425          | 368          | -13,4%    |
| Creuse               | 205          | 172          | -16,1%    |
| Dordogne             | 687          | 626          | -8,9%     |
| Gironde              | 1497         | 1311         | -12,4%    |
| Landes               | 558          | 489          | -12,4%    |
| Lot-et-Garonne       | 518          | 452          | -12,7%    |
| Pyrénées-Atlantiques | 961          | 846          | -12,0%    |
| Deux-Sèvres          | 557          | 497          | -10,8%    |
| Vienne               | 489          | 468          | -4,3%     |
| Haute-Vienne         | 478          | 424          | -11,3%    |
| Nouvelle-Aquitaine   | 7 613        | 6 723        | - 11,7%   |

Source: traitement CERC NA; DHUP

# 64% des gestes de rénovation sont confiés à des professionnels.

L'auto-rénovation seule, c'est-à-dire sans aucune aide, représente 14% des gestes de travaux engagés par les ménages en Nouvelle-Aquitaine.

Source : Enquête TREMI, ADEME - données régionalisées NA

En 2018, les signes de qualité suivants sont recensés :

- 1 370 éco-artisans
- 373 Pros de la performance énergétique
- 7 375 mentions Qualibat Efficacité Énergétique
- 2 167 qualifications Qualit'EnR

| Proportion d'entreprises qualifiées « RGE » par domaine |
|---|
| de travaux et évolution janvier 2018 / janvier 2019     |

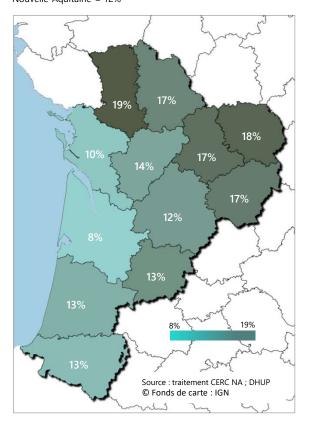
| de travaux et evolution janvier 2010 / janvier 2015           | Évolution |
|---|-----------|
| Fenêtres, volets, portes extérieures (20,5%)                  | -17,5%    |
| Isolation du toit (19,9%)                                     | -13,8%    |
| Isolation des murs et planchers bas (16,7%)                   | -15,1%    |
| Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz/fioul (12,9% | -9,6%     |
| Equipements électriques hors ENR (10,1%)                      | -12,7%    |
| Chauffage et/ou eau chaude au bois (7,2%)                     | +1,4%     |
| Pompe à chaleur (7,1%)  | +4,5%     |
| Ventilation (2,6%)  | -27,6%    |
| Chauffage et/ou eau chaude solaire (1,7%)                     | -6,6%     |
| Panneaux photovoltaïques (1,1%)                               | +13,9%    |
| Projet complet de rénovation (0,3%)                           | +2,6%     |
| Forage géothermique (0,1%)                                    | +16,7%    |
| 1 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3                       | +10,7%    |

Source: traitement CERC NA; DHUP



## 12% des entreprises du bâtiment qualifiées « Reconnu Garant de l'Environnement »

Poids des entreprises « RGE » par rapport au nombre d'établissements bâtiment Nouvelle-Aquitaine = 12%



À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, 6 489 entreprises RGE étaient dénombrées soit une baisse de 18% par rapport à 2017, niveau le plus haut observé. Ce repli est le plus marqué dans les départements de la Creuse (-29%), de la Corrèze (-25%), de la Haute-Vienne (-22%) et de la Charente-Maritime (-21%).

#### REPÈRES:

Nombre d'établissements « bâtiment » : 54 903 dont 12 849 du

gros œuvre et 42 054 du second œuvre Effectifs : 84 019 salariés tous corps d'état

Source : INSEE - SIRENE au 31/12/2017 ; UCF au 15 mars 2018

# Structurer une offre de qualité et de rénovation globale performante

En Nouvelle-Aquitaine, la mobilisation des professionnels se poursuit à travers les dispositifs de formation existants et les actions de structuration de l'offre locale menées par de nombreux acteurs : organisations professionnelles du bâtiment, Région Nouvelle-Aquitaine, plateformes territoriales de la rénovation énergétique, chambres consulaires, DDT(M)...

La Nouvelle-Aquitaine s'est portée candidate pour le déploiement du programme national Facilaréno sur son territoire.
Facilaréno est porté par Dorémi SAS et financé en grande partie par les Certificats d'Économies d'Énergie. L'ambition est notamment d'impulser la constitution de 250 groupements d'entreprises formées à la rénovation performante à coûts maîtrisés sur 5 régions.

## Le déploiement de FACILARÉNO en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle Aquitaine a procédé à l'identification de territoires pilotes, pour mettre en place Facilaréno, **par l'intermédiaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour la période 2019-2022. Elle participe aussi financièrement au déploiement du programme à hauteur de 149 000 €.

Dans un premier temps, 7 collectivités territoriales ont été retenues et ont signé une convention avec DORéMI :

- Sur la Dordogne : la Communauté de communes de Sarlat Périgord Noir et la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
- Dans le Lot-et-Garonne : Albret Communauté
- Dans les Landes : la Communauté de communes Maremme-Adour-Côte-Sud
- En Gironde : le Syndicat mixte interterritorial du Pays Haut Entre-deux-Mers
- Dans les Deux-Sèvres : Niort agglo et la Communauté de communes du Thouarsais



# QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?

La majorité des travaux engagés par les ménages permettant d'améliorer la performance énergétique de leur logement n'entraîne pas de sauts de classe énergétique selon l'enquête TREMI.

Le coût moyen des projets de rénovation pour gagner au moins deux classes énergétiques est de plus de 30 000 € en Nouvelle-Aquitaine. En outre, peu de ménages engagent des bouquets de travaux en une seule fois alors que les rénovations performantes nécessitent une approche globale de préférence.

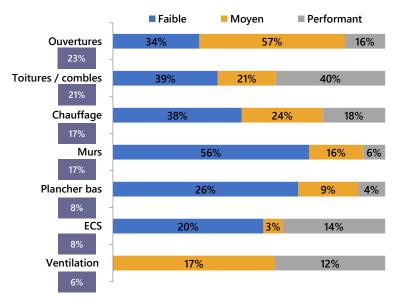
#### LES TYPOLOGIES DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES MÉNAGES

#### La performance énergétique des travaux n'est pas toujours au rendez-vous

En Nouvelle-Aquitaine, les trois premiers postes de travaux de rénovation réalisés par les ménages en auto-rénovation <u>ou bien</u> par un professionnel concernent les ouvertures, les toitures / combles et le chauffage. Certains gestes de travaux effectués n'ont en revanche qu'un impact limité sur la performance énergétique des logements.

#### Répartition du nombre de logements concernés (encadré violet) Impact énergétique des travaux selon les postes (histogramme)

Champ : enquête TREMI - données régionalisées Nouvelle-Aquitaine 3 111 ménages répondants dont 983 ménages dits « rénovateurs »



Source : Enquête TREMI, ADEME - données régionalisées Nouvelle-Aquitaine

À LIRE: le champ de l'enquête TREMI de l'ADEME porte uniquement sur les maisons individuelles pour des travaux réalisés sur la période 2014 à 2016 dont au moins un geste de travaux s'est terminé en 2016.

Cette notion de « geste » comprend les travaux qui permettent d'embarquer potentiellement de la performance énergétique. Ainsi, la rénovation des planchers bas sans isolation ou la rénovation d'une toiture sans isolation sont par exemple comptabilisés.

L'impact énergétique a été évalué en tenant compte de l'éligibilité des gestes de travaux aux aides publiques nationales et de leurs caractéristiques techniques.

En Nouvelle-Aquitaine, selon les résultats de l'enquête TREMI, le coût moyen des travaux pour obtenir au moins deux sauts de classe est de plus de 30 458 € par logement.

#### Saut de classe énergétique des logements et coûts des travaux

Champ : enquête TREMI - données régionalisées Nouvelle-Aquitaine. 3 111 ménages répondants dont 983 ménages dits « rénovateurs »

|  | Répartition | Coût moyen des travaux<br>Nouvelle-Aquitaine (TTC) | Coût moyen des travaux<br>France entière (TTC) |
|--|-------------|--|--|
| Inchangé                                 | 74%         | 8 624 €  | 9 624 €  |
| Un saut de classe énergétique            | 21%         | 11 570 €   | 15 863 €                                       |
| Deux sauts ou plus de classe énergétique | 5%          | 30 458 €   | 25 796 €                                       |

Source : Enquête TREMI, ADEME - données régionalisées Nouvelle-Aquitaine



| Répartition des actions de travaux déclarées pour le crédit d'impôt transition énergétique 2018 | Répartition<br>des actions<br>de travaux |
|---|--|
| Isolation des ouvertures (portes, fenêtres, volets)   | 53,5%                                    |
| Isolation des toitures / combles  | 13,1%                                    |
| Appareils de chauffage ou ECS au bois   | 10,3%                                    |
| Chaudières haute performance énergétique ou micro-génération                                    | 9,8%                                     |
| Pompes à chaleur pour production de chaleur ou d'ECS  | 3,8%                                     |
| Isolation des murs donnant sur l'extérieur  | 3,6%                                     |
| Appareils de régulation de chauffage  | 2,9%                                     |
| Isolation des planchers bas   | 1,1%                                     |
| Chauffe-eaux solaires   | 0,7%                                     |
| Autres (EnR, réseau de chaleur, diagnostics de performance énergétique)                         | 1,3%                                     |

Près de 20% des actions déclarées dans le cadre d'un CITE sont réalisés en bouquet de travaux sur un an ou bien étalés sur deux ans.

Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DGFiP

L'évolution du coût des travaux déclarés pour les actions du CITE ne fait pas apparaître de dérive de prix. Il doit être interprété avec précaution compte tenu des spécificités techniques de chaque projet et des évolutions réglementaires des dépenses éligibles.

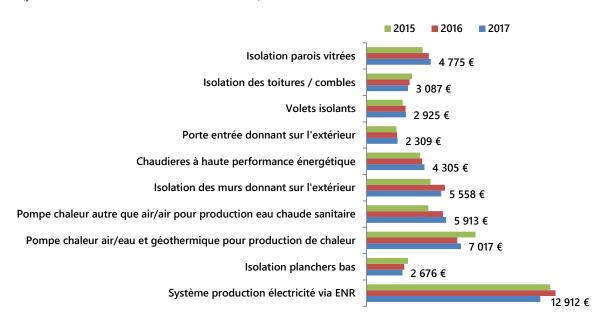
Il est possible de noter une évolution à la baisse du coût par logement des travaux d'isolation des toitures et planchers bas tandis que celui des parois vitrées et chaudière à haute performance énergétique est en hausse.

# 29% des ménages estiment avoir réalisé tous les travaux de maîtrise

**de l'énergie** dans leur logement parmi les ménages ayant engagés des travaux sur la période 2014-2016. 74% des travaux n'ont pourtant pas entraîné de sauts de classe énergétique.

Source : Enquête TREMI, ADEME - données régionalisées Nouvelle-Aquitaine

Coût des travaux déclarés pour les principales actions de travaux du CITE 2018 (par ordre décroissant du nombre d'actions)



Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DGFiP



# QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

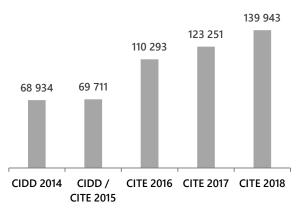
Le nombre de bénéficiaires des principaux dispositifs d'aides financières s'accroît chaque année depuis trois ans. Le couplage « massification » ET « performance énergétique » reste toutefois difficile à atteindre malgré l'ensemble des dispositifs existants. Ces derniers sont multiples et régulièrement modifiés, ce qui entraine un manque de stabilité pour les particuliers et les professionnels.

UNE TENDANCE GÉNÉRALE POSITIVE MAIS DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS

#### CITE: un nombre de foyers en hausse de 11% en 2018

**Près de 140 000 ménages ont obtenu un CITE en 2018,** soit 8,3% des propriétaires occupants de la région. Ceux-ci portent principalement sur des actions seules avec un montant moyen de travaux de 5 264 €. La part des bouquets de travaux (au moins deux types d'actions différentes) est de 19,4% (bouquets sur un ou deux ans).

Évolution du nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt transition énergétique (CITE)



NB : crédit d'impôt de l'année n pour des travaux réalisés sur la période n-1 Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DGFiP

Le CITE sera transformé en prime forfaitaire (en 2020 pour les ménages modestes, puis en 2021 pour les ménages aux revenus intermédiaires) et distribué par l'Anah. Ce nouveau dispositif a pour objectifs d'être plus simple, plus juste et plus efficace.

|                      | Nombre de<br>CITE 2018 | occupants ayant<br>obtenu<br>un CITE 2018 | Évolution<br>CITE 2017/<br>CITE 2018 |
|----------------------|------------------------|---|--------------------------------------|
| Haute-Vienne         | 10 982                 | 9,9%                                      | +17,8%                               |
| Deux-Sèvres          | 10 205                 | 8,9%                                      | +8,0%                                |
| Vienne               | 10 906                 | 8,8%                                      | +10,3%                               |
| Charente-Maritime    | 16 874                 | 8,6%                                      | +11,8%                               |
| Gironde              | 32 228                 | 8,3%                                      | +13,8%                               |
| Lot-et-Garonne       | 7 674                  | 7,9%                                      | +13,9%                               |
| Creuse               | 3 248                  | 7,8%                                      | +8,8%                                |
| Landes               | 9 225                  | 7,8%                                      | +18,5%                               |
| Pyrénées-Atlantiques | 14 635                 | 7,8%                                      | +17,5%                               |
| Corrèze              | 5 927                  | 7,7%                                      | +10,5%                               |
| Charente             | 8 299                  | 7,6%                                      | +12,1%                               |
| Dordogne             | 9 740                  | 7,4%                                      | +15,0%                               |
| Nouvelle-Aquitaine   | 139 943                | 8,3%                                      | +11,7%                               |
|                      |                        |   |                                      |

#### TENDANCES 2019...

Le CITE 2019 s'inscrira à la baisse en relation avec les modifications apportées au dispositif (éligibilité des travaux, taux de bonification fiscale...) en particulier sur l'isolation des parois vitrées, des volets et des portes d'entrée.

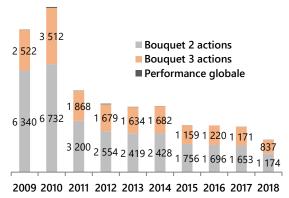
# Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ) : résultats décevants

2 015 ménages ont souscrit un éco-prêt à taux zéro en 2018 (hors assainissement) en baisse de 28,8% par rapport à 2017. Les bouquets « 2 actions » représentent 58% des éco-PTZ, les bouquets « 3 actions » 42%, le complément concernent les opérations de « performance globale ». En 2018, 44,6 M€ de travaux ont été engagés (22 000 € par logement en moyenne).

## TENDANCES 2019..

Les données disponibles à mi-2019 font état d'une stagnation de l'éco-PTZ malgré de nouvelles modifications apportées au dispositif : suppression de la condition de bouquet de travaux, cumul entre un premier éco-PTZ et un éco-prêt complémentaire dans un délai porté à cinq ans, etc.

## Nombre d'Éco-PTZ accordés (hors assainissement)



Source: traitement CERC NA; SGFGAS



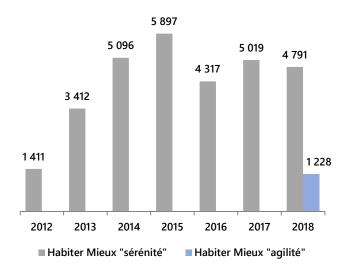
## ANAH: une hausse du nombre de bénéficiaires portée par la nouvelle offre « agilité »

Plus de 6 000 logements privés ont bénéficié d'une aide de l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux en 2018, soit une croissance de près de 20% par rapport à 2017. Cette hausse est portée par la nouvelle offre « agilité » qui permet de cibler certaines actions de travaux spécifiques (1 228 logements). Habiter Mieux « sérénité » est en repli de 4,5%. Les travaux générés représentent plus de 116 M€, le montant moyen des travaux est de 22 509 € pour les rénovations Habiter Mieux « sérénité » et de 6 856 € pour « agilité ».

|   | Nombre de<br>logements 2018 | Montant des<br>travaux | Montant moyen<br>des travaux par<br>logement |
|---|-----------------------------|------------------------|--|
| Habiter Mieux « sérénité »<br>→ projet de travaux de rénovation avec bouquet de travaux<br>permettant un gain énergétique de 25% minimum.   | 4 791                       | 107,8 M€               | 22 509 €                                     |
| Habiter Mieux « agilité »  → projet de travaux de rénovation énergétique avec une des trois actions préconisées (changement de chaudière ou de mode de chauffage, isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs, isolation des combles aménagés et aménageables. | 1 228                       | 8,4 M€                 | 6 856 €                                      |

Source: traitement CERC NA; DREAL NA

#### Nombre de logements bénéficiaires des aides Habiter Mieux de l'Anah



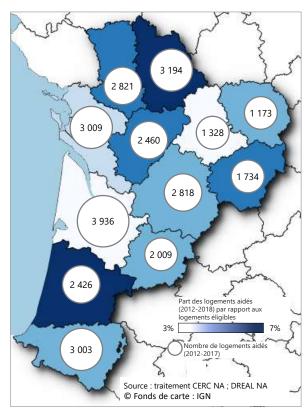
Source: traitement CERC NA; DREAL NA

En matière environnementale, les gains énergétiques sont relativement satisfaisants puisque les rénovations engagées permettent un gain énergétique supérieur à 35% dans plus de la moitié des cas (uniquement pour les dossiers « sérénité »).

#### **TENDANCES 2019...**

L'offre Habiter Mieux « Agilité » a débuté fin 2018. Elle est en très forte augmentation trimestre après trimestre : 5 271 bénéficiaires à fin septembre 2019. Cette offre ne se substitue toutefois pas à l'offre « Sérénité » puisque 3 285 dossiers sont comptabilisés sur ces trois premiers trimestres.

Part des logements aidés Habiter Mieux « sérénité » (2012-2018) par rapport aux logements éligibles



Source: traitement CERC NA; DREAL NA

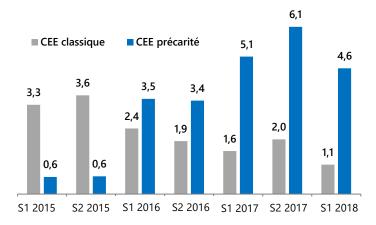


## Certificats d'économie d'énergie : doublement des objectifs pour la 4ème période

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été pérennisé par la loi énergie climat. La quatrième période du dispositif qui a débuté en janvier 2018 a été étendue d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Cette quatrième période prévoit un doublement des objectifs fixés aux obligés. Les CEE mobilisables concernent plusieurs domaines : agriculture, bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, industrie, réseaux, transport dans le cadre d'actions standardisées.

Le secteur résidentiel représente 63% du volume total de transactions. Pour le début de cette quatrième période, les données du premier semestre 2018 font état d'un démarrage « en douceur » pour les opérations standardisées.

Volume de transactions des certificats d'économie d'énergie pour les opérations standardisées du secteur résidentiel en GWh cumac



Source: traitement CERC NA; MTES

Poids des départements dans le volume des transactions du secteur résidentiel sur la période 2015-2018

|                      | Part des CEE |
|----------------------|--------------|
| Gironde              | 19,6%        |
| Haute-Vienne         | 10,2%        |
| Charente-Maritime    | 9,9%         |
| Corrèze              | 9,7%         |
| Vienne               | 9,1%         |
| Dordogne             | 8,0%         |
| Lot-et-Garonne       | 7,7%         |
| Pyrénées-Atlantiques | 6,5%         |
| Deux-Sèvres          | 6,3%         |
| Charente             | 5,8%         |
| Landes               | 5,0%         |
| Creuse               | 2,2%         |
| ENSEMBLE             | 100,0%       |

Source : traitement CERC NA ; MTES

#### Une forte mobilisation des primes « coup de pouce chauffage et isolation ».

Depuis son lancement, **ce dispositif a permis d'engager les travaux d'isolation de plus de 270 000 combles ou planchers et de remplacer plus de 120 000 chaudières au fioul ou à gaz au niveau national**. À partir de janvier 2019, il est accessible à tous les particuliers et prévoit la mise en place, dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, de bonifications de certaines opérations. En fonction du revenu des ménages et du type d'équipement à remplacer, la charte « Coup de pouce Chauffage » prévoit des primes comprises entre 450 € et 4 000 €.

La charte « Coup de pouce Isolation » prévoit des primes de 10 € à 30 €/m² d'isolant posé selon les travaux.

#### Aides à l'audit énergétique : près de 1 200 ménages bénéficiaires

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place depuis 2016 une aide à la réalisation des audits énergétiques et à la maitrise d'œuvre : 440 € pour l'audit et 270 € pour la phase « analyse et assistance ».

En 2018, le dispositif d'aide pour la rénovation globale performante du logement individuel privé a permis l'accompagnement de 451 ménages en phase « audit » et pré-travaux. **Depuis le début du dispositif, 1 190 ménages ont sollicité cette aide**. À la suite des audits, plus de la moitié des ménages prévoient de faire des travaux.

Ce dispositif se termine à la fin de l'année 2019.

## Deux appels à projets (AAP) pour développer la rénovation énergétique des logements privés lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- → Soutien aux opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé: cet AAP vise à capitaliser des modèles de rénovation globale performante à des fins de massification. L'aide concerne les audits thermiques, la médiation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que la rénovation énergétique (5 000 € par bâtiment d'habitation avec bonifications possibles).
- → Soutien à la rénovation énergétique globale et performante des copropriétés inférieures à 50 lots principaux\*. L'aide de la Région s'applique à l'audit énergétique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux travaux de rénovation énergétique, soit 40% de la dépense éligible (6 000 € par logement maximum avec bonifications possibles).
- \*: L'ensemble du territoire est éligible, hors EPCI de plus de 150 000 habitants. Les quartiers politique de la ville (hors financement ANRU) sont éligibles dans tous les cas.

#### Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'audit énergétique

(janvier 2016 à septembre 2019)

| Charente-Maritime    | 221   |
|----------------------|-------|
| Haute-Vienne         | 216   |
| Vienne               | 123   |
| Corrèze              | 122   |
| Deux-Sèvres          | 99    |
| Gironde              | 98    |
| Pyrénées-Atlantiques | 91    |
| Lot-et-Garonne       | 53    |
| Charente             | 49    |
| Creuse               | 48    |
| Landes               | 43    |
| Dordogne             | 27    |
| Nouvelle-Aquitaine   | 1 190 |

Source: Région Nouvelle-Aguitaine

# Tiers financement : montée en puissance d'ARTÉÉ

L'Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTÉÉ) a été créée en 2015 à l'initiative de la Région et de partenaires publics/privés. Elle a pour objectif de faciliter l'accès des ménages à la rénovation globale performante, visant au moins 40% d'économies d'énergie. Elle propose un accompagnement technique, administratif et financier à l'ensemble des ménages. **Au cours de l'année 2018, 666 ménages ont été accompagnés** (+33% par rapport à l'année précédente) pour des travaux représentant un montant moyen de 31 500 € par logement.

Grâce à une contribution supplémentaire du Conseil régional en 2017 à son capital et à un prêt de 43 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement, l'agence propose désormais une offre de tiers financement direct.

Opérationnelle depuis le deuxième trimestre 2018, cette offre a donné lieu à la réalisation de 50 pré-études, débouchant sur 15 offres de prêts. Ces offres concernaient pour 40% des ménages modestes ou très modestes, éligibles aux programmes de l'Anah.

Pour ces dossiers, le montant moyen des travaux en 2018 était de 24 000 €. Le montant moyen du tiers financement apporté par ARTÉÉ s'est élevé à près de 19 500 €.

## Mise en place de Bordeaux Métropole Énergies

Depuis le début 2019, **Bordeaux Métropole Énergies, sous la marque Facirenov', propose aux maîtres d'ouvrage une offre intégrée de rénovation technique et financière**. Elle comporte une prestation complète de la conception à la réalisation et le cas échéant jusqu'au suivi des consommations post-travaux ; l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition de son plan de financement ; une solution de tiers financement et avance des aides.



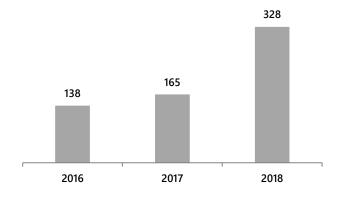
# Avance de trésorerie : montée en puissance de la Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE)

Dotée d'un fonds mutualisé de 2,5 M€ (1 M€ apporté par la Région et 1,5 M€ par les Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) et portée par le réseau PROCIVIS régional, la CARTTE propose une avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités.

Ce dispositif cible principalement les propriétaires les plus modestes. Il permet de résoudre les difficultés de trésorerie en versant les aides directement aux artisans ou aux opérateurs des programmes animés.

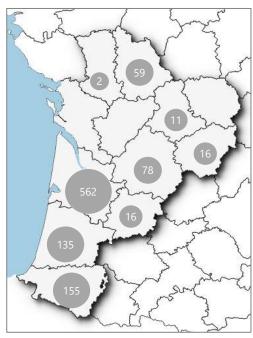
Le dépôt des demandes d'avances CARTTE est en constante évolution depuis son démarrage opérationnel au 1er janvier 2016. Les fonds ont été débloqués pour 631 dossiers au cours des trois premières années d'exercice représentant 2,7 M€ d'avances (soit 4 481 € en moyenne par dossier).

#### Nombre de dossiers CARTTE (fonds débloqués)



Des **prêts complémentaires sans intérêts** pour aider les propriétaires occupants à **financer le reste à charge** sur leurs travaux de rénovation énergétique sont également proposés par PROCIVIS.

# Nombre de dossiers par département (fonds débloqués) 2016-2019 en cumul



Source : PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine

#### **TENDANCES 2019..**

La tendance demeure toujours positive en 2019 avec 433 dossiers. **Depuis le début du dispositif, 1 064 dossiers ont été débloqués représentant 4,9 M€.** Les travaux concernés s'élèvent à 27 M€.

Plan d'investissement volontaire Action Logement : à l'initiative des partenaires sociaux d'Action logement, le plan d'investissement volontaire mobilise 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés et favoriser leur mobilité. Parmi les différents axes, 1 milliard d'euros au niveau national est fléché vers la rénovation énergétique des logements. Action Logement peut accorder, sous conditions, jusqu'à 20 000 € d'aide qui viennent compléter les aides nationales ou locales existantes. Le plan a été lancé de manière opérationnelle fin 2019.

#### Quelques caractéristiques :

- → Aide jusqu'à 20 000 € pour les travaux de rénovation énergétique (15 000 € pour les bailleurs).
- → Conseil personnalisé et accompagnement technique par un opérateur partenaire.

NB : Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PECC), versée par les entreprises de plus de 20 salariés (sur la base de 0,45% de leur masse salariale).



# QUEL RYTHME DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX?

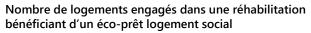
Au-delà des problématiques environnementales, la revitalisation des centres bourgs et la rénovation du parc ancien constituent un enjeu majeur d'attractivité et participe à la lutte contre la ségrégation spatiale et la pauvreté. Grâce à la dynamique engagée par les bailleurs sociaux et les acteurs publics ces dernières années, plus de 5 500 logements sociaux ont bénéficié d'une réhabilitation entre 2016 et 2019 dans le cadre d'un éco-prêt logement social.

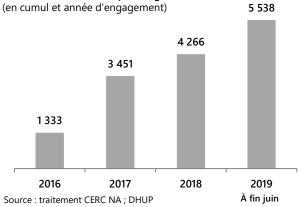
L'EFFORT DE RÉNOVATION SE PPOURSUIT **POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX** 

## Éco-prêt logement social : plus de 1 500 réhabilitations par an en moyenne

L'éco-PLS est une offre de prêt proposée par la Caisse des dépôts et consignations dédiée au financement d'opérations de réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores (DPE classes énergétiques E à G et classes D sous conditions). Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique. Sur la période de janvier 2016 à juin 2019, le nombre de logements sociaux engagés dans une réhabilitation et bénéficiant d'un éco-prêt logement social s'élève à 5 538 logements en Nouvelle-Aquitaine (soit 265 opérations).

logement social.





NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans mobiliser un éco-prêt. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3<sup>ème</sup> ligne de quittance.

**REPERES**: Le parc de logements sociaux est composé de 297 846 logements sociaux en Nouvelle-Aguitaine.

Plus de la moitié des opérations a un coût supérieur à 35 000 € par logement. Le coût moyen varie fortement en fonction des caractéristiques du départ des opérations :

Au cours de l'année 2018, 2 631 logements étaient en

cette année dans le cadre d'un financement éco-prêt

réhabilitation (travaux) ou ont achevé une réhabilitation

typologie de travaux, taille, âge et performance énergétique avant et après travaux.

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016-2019)

|  |   | Étiquettes énergétiques après travaux |     |     |   |   |   |   |
|--|---|---------------------------------------|-----|-----|---|---|---|---|
|  |   | А                                     | В   | С   | D | E | F | G |
| H  | Α |                                       |     |     |   |   |   |   |
| ies D  | В |                                       |     |     |   |   |   |   |
| Étiquettes énergétiques DPE<br>avant travaux | С |                                       |     |     |   |   |   |   |
|  | D | 2%                                    | 63% | 4%  |   |   |   |   |
|  | Е | 2%                                    | 13% | 12% |   |   |   |   |
|  | F |                                       | 1%  | 3%  |   |   |   |   |
| Éti  | G |                                       |     |     |   |   |   |   |

Source: traitement CERC NA; DHUP

## Mobilisation significative des fonds européens et de la Région

Source: RPLS 2018

#### Le fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2014 à 2020 au titre de la rénovation énergétique des logements sociaux a participé au financement de plus de 4 572 logements pour 75,2 M€ de travaux de maitrise de l'énergie (situation à mi 2019, les données peuvent évoluer au cours de l'année). Les logements aidés se répartissent de la façon suivante :

Aquitaine: 2 707 logements aidés Limousin: 966 logements aidés

Poitou-Charentes: 899 logements aidés

Les opérations mobilisant des fonds européens peuvent également bénéficier d'un éco-prêt.

#### Deux AAP\* pour les logements sociaux :

la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé deux appels à projets fin 2018 visant à soutenir la rénovation énergétique des logements sociaux. L'un concerne les logements communaux, l'autre vise à soutenir les opérations de petits collectifs (verticaux et/ou horizontaux) de logements sociaux existants.

\* : Ces deux AAP sont mobilisables pour des opération concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements. L'ensemble du territoire est éligible, hors EPCI de plus de 150 000 habitants. Les quartiers politique de la ville (hors financement ANRU) sont éligibles dans tous les



La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine est une structure partenariale d'échanges et de concertation rassemble les acteurs publics et privés représentatifs de l'acte de construire en Nouvelle-Aquitaine.

Elle réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, transition énergétique et bâtiment durable, économie circulaire et déchets du BTP, matériaux de construction, travaux publics et infrastructures durables, etc. Elle apporte un éclairage économique prospectif sur les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des carrières et matériaux de construction afin de faciliter l'aide à la décision.





Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES - Téléphone : 05.47.47.62.43 Bureau de Limoges : 6 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES - Téléphone : 05.55.11.21.50 Bureau de Poitiers : 26 rue Salvador Allende 86000 POITIERS - Téléphone : 05.49.41.47.37 Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr | Site Internet : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com